

CADRE RESERVE AU SERVICE TRANSPORT

Date de réception du dossier complet :
 Kilométrage domicile / établissement scolaire :
 Mode de transport accordé :
 TC TC + ACC
 VP
 TPA

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT
 D'UN ÉLÈVE OU ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP**

ANNÉE SCOLAIRE 2026 / 2027

ÉLÈVE OU ÉTUDIANT

Nom : Adresse du domicile :
 Prénom :
 Né(e) le :
 Sexe : féminin masculin

COMPOSITION DU FOYER AU DOMICILE DE L'ÉLÈVE

père conjoint ou concubin mère conjointe ou concubine

Nom :
 Prénom :
 Téléphone fixe :
 Téléphone portable :

UNE ADRESSE MAIL PAR FOYER :

Permis de conduire : oui non oui non
 Véhiculé(e) : oui non oui non
 Nom de l'employeur :
 Adresse de l'employeur :
 Horaires de travail :

Autres enfants à charge :

Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
----------	----------	----------

Nom :
Prénom :
Né(e) le :
Etablissement scolaire à la rentrée 2026 / 2027 :
Commune établissement :

Enfant 4	Enfant 5	Enfant 6
----------	----------	----------

Nom :
Prénom :
Né(e) le :
Etablissement scolaire à la rentrée 2026 / 2027 :
Commune établissement :

EN CAS DE GARDE ALTERNÉE, CHAQUE REPRESENTANT LEGAL DOIT REMPLIR UNE DEMANDE

Organisation de la garde alternée

Chez le père : semaine paire semaine impaire
 Chez la mère : semaine paire semaine impaire

SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE 2026 / 2027

Affectation scolaire

Etablissement scolaire :

Commune de l'établissement :

Classe (ex : CP, 6e, 2nde ...) : Dispositif (ex : ULIS, SEGPA) :

Régime : externe ou demi-pensionnaire interne

Inconnue à ce jour (**dans ce cas, votre dossier sera mis en attente jusqu'à la réception de l'affectation**)

Emploi du temps

Lundi : Jeudi :

Mardi : Vendredi :

Mercredi : Samedi :

Inconnu à ce jour (**dans ce cas, le transmettre au service transport dès que vous en aurez connaissance**)

Trajets domicile / établissement scolaire à prendre en charge par le service transport

Lundi : aller retour Jeudi : aller retour

Mardi : aller retour Vendredi : aller retour

Mercredi : aller retour Samedi : aller retour

ORGANISATION DU TRANSPORT DE L'ÉLÈVE OU ÉTUDIANT

1/ UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN SELON AVIS DE LA MDPH

A) L'élève PEUT UTILISER SEUL les transports en commun pour se rendre à son établissement scolaire. OUI NON

Si OUI, préciser le nom du réseau de transports en commun et le numéro de ligne :

B) L'élève NE PEUT PAS UTILISER SEUL les transports en commun, mais il peut être accompagné. OUI NON

Si OUI, préciser le nom, le prénom du représentant légal (ou de toute personne majeure désignée par le représentant légal) :

- la date de naissance de l'accompagnant :

- lien de l'accompagnant avec l'élève :

- le nom du réseau de transports en commun et numéro de ligne :

Si NON pour quelles raisons l'élève ne peut pas être accompagné dans les transports en commun :

.....

.....

.....

2/ UTILISATION DU VÉHICULE PERSONNEL :

L'élève ne peut pas utiliser les transports en commun même accompagné, le représentant légal effectue le transport avec son véhicule personnel. OUI NON

Si NON pour quelles raisons le véhicule personnel ne peut pas être utilisé :

.....

.....

.....

.....

3/ MISE EN PLACE D'UN TRANSPORT PUBLIC ADAPTE (société de transport)

Si un transport public adapté réalisé par une société de transport désignée par le Département est mis en place, la présence d'un adulte à l'extérieur du domicile est obligatoire pour les élèves mineurs.

ALLER :

- nom(s) et prénom(s) :

- téléphone :

- lien de l'adulte avec l'élève :

RETOUR :

- nom(s) et prénom(s) :

- téléphone :

- lien de l'adulte avec l'élève :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- L'élève est-il en fauteuil ?

OUI

NON

Si oui, quel type de fauteuil ?

pliant

non pliant

- L'élève peut-il assurer seul le transfert de son fauteuil au siège du véhicule, et vice versa ?

OUI

NON

Merci d'indiquer dans cette zone tous les renseignements que vous jugerez utiles de transmettre au service transport pour le traitement de la demande :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE AU SERVICE TRANSPORT

Quels documents ?

1. le présent formulaire de 3 pages complété, daté et signé

2. le justificatif MDPH en cours de validité le jour de la rentrée scolaire 2026 / 2027 :

- si l'élève est apte à utiliser seul les transports en commun selon avis de la MDPH : la notification « AEEH », « AAH » ou « orientation scolaire » justifiant un taux d'incapacité supérieur à 50 %

- si l'élève n'est pas apte à utiliser seul les transports en commun selon avis de la MDPH : l'« avis transport scolaire » favorable

Par quel moyen ?

En priorité par mail à

transporthandi@var.fr

ou par courrier à

Département du Var - Direction des infrastructures et de la mobilité - Pôle patrimoine et mobilité - Service transport
390 avenue des Lices - CS 41 303 - 83076 TOULON CEDEX

Dans quel délai ?

Le dossier complet doit parvenir au service transport **avant le 30 JUIN 2026**

Après cette date, la prise en charge du transport ne pourra plus être garantie pour le jour de la rentrée

La demande doit être renouvelée chaque année scolaire



Les représentants légaux ou l'élève majeur :

- certifie(nt) sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et sont avertis que toute demande incomplète ou inexacte entrainera sa nullité,

- déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement départemental du transport des élèves et étudiants en situation de handicap (téléchargeable sur www.var.fr, rubrique *SOCIAL / autonomie-handicap / transport des élèves et étudiants en situation de handicap*),

- accepte(nt) que les informations recueillies dans ce formulaire soient utilisées pour le traitement de la demande de prise en charge des frais de transport de l'élève ou de l'étudiant en situation de handicap. Ces informations font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Département du Var, notamment au service transport et au service de gestion comptable de la Direction des infrastructures et de la mobilité. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) en vigueur depuis le 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service transport. Dans le cas de la prise en charge des frais d'abonnement au réseau de transports en commun Mistral, une partie des informations est susceptible d'être partagée avec la régie mixte des transports toulonnais (RMTT). Dans le cas des aides individuelles, une partie des informations est susceptible d'être partagée avec la paierie départementale. Dans le cas de la mise en place d'un transport public adapté réalisé par une société de transport, une partie des informations est susceptible d'être partagée avec la société de transport désignée par le Département du Var.

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé, le (date de la demande) » :